

Quatrième congrès de la Fédération Nationale des Bourses du Travail,
Nîmes, le 10 juin 1895,

Rapport sur les travaux du Comité fédéral pendant l'année 1894-95.

Camarades,

Les succès que, depuis trois années, enregistre votre Comité fédéral, et qui sont encore allés croissant depuis le Congrès de Lyon, démontrent qu'entre toutes les institutions créées par la classe ouvrière pendant la seconde moitié de ce siècle, celle des Bourses du Travail aura été la plus importante et comme la synthèse des précédentes. Sans doute, et bien qu'elles soient de création récente, ces Bourses sont surtout le résultat des travaux de nos devanciers. Pas plus dans l'ordre social que dans l'ordre physique, il ne se produit de générations spontanées, et les Bourses du Travail sont le dernier terme des prophétiques conseils donnés, il y a trente ans, au prolétariat par l'Internationale; mais ce qui, dans ces institutions, est l'œuvre propre de la génération actuelle, ce sont les perfectionnements que vous y avez introduits, les différences organiques qui existent entre elles et les sections de l'Internationale, les éléments de vitalité dont vous les avez pourvues, et, plus encore, votre persévérance à en écarter les germes de dissolution.

Fédéralistes, vous avez voulu que les Bourses du Travail, au lieu d'abandonner le règlement de leurs intérêts aux mains d'une administration étrangère, lointaine et irresponsable, s'administrassent elles-mêmes, et par là, non seulement vous avez assuré leur puissance, mais vous avez montré, expérimentalement, qu'il n'est point nécessaire, pour l'individu, de déléguer le soin de ses affaires, et vous avez indiqué à la classe capitaliste (pour qui toute formule sociale nouvelle est utopique) quelle est votre conception et comment vous la réaliserez, de l'organisation future.

Ennemis des discordes, et instruits que la politique est l'agent destructeur de toute association où sont appelés à se rencontrer des hommes d'opinions différentes, vous avez banni des Bourses du Travail la politique, et dit aux travailleurs: Ici l'on ne traitera que des intérêts corporatifs et économiques.

Enfin, en n'admettant dans vos assemblées que des ouvriers syndiqués, c'est-à-dire conscients de leurs droits et résolus à tous les sacrifices pour en assurer le triomphe, vous avez proclamé la sagesse de ce conseil: l'émancipation des travailleurs ne peut être l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

Comment s'étonner maintenant du nombre croissant des Bourses du Travail et de la force de votre Fédération? De toutes les organisations ouvrières fédératives, le Comité fédéral est peut-être celui qui compte le plus grand nombre de représentants des diverses écoles socialistes; mais, plus heureux que les autres, cette composition hétérogène, loin d'être pour lui un ferment de désorganisation, paraît être, au contraire, l'élément même de sa vitalité, parce que, dès qu'ils y prennent place, vos délégués abdiquent leurs préférences politiques et se livrent sans partage aux seules discussions corporatives. Aussi, est-il devenu habituel aux travailleurs parisiens de donner la Fédération des Bourses du Travail en exemple aux organisations ouvrières, où la politique a malheureusement introduit les querelles et les divisions. Et, d'ailleurs, parmi les Bourses présentes à ce Congrès, combien en est-il qui ne soient pas représentées au Comité fédéral par des délégués professant une opinion différente, et qui, pourtant, se déclarent constamment satisfaites de la façon dont sont gérés leurs intérêts?

Aujourd'hui, la Fédération des Bourses du Travail est devenue une puissance. Les journaux de l'ordre capitaliste, comme *Le Siècle*, *Les Débats*, la déclarent dangereuse, parce qu'ils y constatent une union inaccoutumée, et, par contre, les travailleurs s'en disputent l'entrée parce qu'ils savent qu'elle accomplit une œuvre utile. Peut-être, a-t-on dit, cette œuvre serait-elle plus rapide, plus féconde encore, s'il ne manquait aux Bourses l'argent. Est-ce bien certain, camarades? Qui sait si, riches, notre ardeur de rénovation sociale ne s'apaiserait pas, et si, au contraire l'excès de nos misères n'est point notre meilleur stimulant dans la guerre que nous avons déclarée à nos exploités? L'œuvre est lente, il est vrai, mais elle est sûre, et les édifices lentement construits sont les plus durables.

Actuellement, la Fédération compte trente-six Bourses du Travail et Unions de Syndicats, acquittant des cotisations et tenant régulièrement le Comité fédéral au courant de leurs travaux et de leur fonctionnement, Ce sont : Aix, Alger, Angers, Angoulême, Beauvais, Besançon, Béziers, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer,

Boulogne-sur-Seine, Chaumont, Cholet, Cognac, Dijon, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nantes, Nîmes, Narbonne, Nice, Perpignan, Le Puy, Paris, Rennes, Roanne, Saumur, Saint-Etienne, Saint-Girons, Saint-Nazaire, Toulon, Toulouse, Tours, Villeneuve-sur-Lot, Agen, Amiens, Auxerre.

Dix n'ont pas délégué. Ce sont: Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Chaumont, Grenoble, Nice, Le Puy, Saumur, Agen, Amiens, Auxerre.

Dès la clôture du Congrès de Lyon, le Comité fédéral s'est occupé d'exécuter les décisions prises quant au *Bulletin officiel de la Fédération* et au projet de loi tendant à donner aux Bourses du Travail une existence légale. La circulaire qu'il a envoyée pour le *Bulletin* n'a pas, à vrai dire, produit un résultat satisfaisant. Onze Bourses seulement ont souscrit l'abonnement fixé par le Congrès de Lyon. Ce sont celles de Grenoble, Cholet, Angoulême, Cognac, Toulouse, Narbonne, Angers, Tours, Saint-Nazaire, Nîmes, Nice. Il y a eu, en outre, quatorze souscriptions de Syndicats (dont six de Paris), ce qui porte à vingt-cinq le total des abonnements. Il y a loin, comme vous voyez, de ce chiffre au chiffre minimum que le Congrès de Lyon a adopté pour la publication du Bulletin. Le Comité fédéral appelle sur ce point toute votre attention et vous demande de vouloir bien renouveler aux Bourses du Travail la résolution prise au mois de juin dernier.

La circulaire relative à l'existence légale des Bourses a rallié beaucoup plus de suffrages. Vingt-deux Bourses ont donné leur avis sur le texte de loi soumis à leur examen.

Se sont prononcées pour l'acceptation et le dépôt au Parlement: Le Puy, Cholet, Boulogne-sur-Seine, Lyon, Boulogne-sur-Mer, Saint-Girons, Nice, Beauvais, Dijon, Roanne, Nantes, soit onze Bourses; — pour le rejet: Béziers, Paris, Angoulême, Toulouse, Montpellier, Alger, soit six Bourses, — Deux: Saint-Nazaire et Angers, ont demandé l'adjonction d'un article stipulant plus expressément, que les municipalités ni l'Etat n'auraient aucun droit de contrôle, tant sur l'emploi des subventions que sur le fonctionnement administratif. — Trois enfin: Grenoble, Saint-Etienne, Tours, ont voté le renvoi du projet devant le Congrès de Nîmes.

Les résultats de cette consultation expliquent surabondamment la conduite qu'a cru devoir suivre votre Comité fédéral, préoccupé de remplir le mandat que lui avait donné le Congrès de Lyon, mais également soucieux de ne pas engager irrévocablement vos propres décisions.

Treize Bourses étaient favorables au dépôt du projet; neuf seulement le rejetaient. En conséquence, le Comité fédéral rendit le 13 avril au citoyen Groussier, qui en était l'auteur et qui ne l'avait soumis qu'après avoir appris la décision du Congrès de Lyon, le texte qui vous a été envoyé, et il chargeait le groupe socialiste de l'appuyer lorsqu'il viendrait en discussion. Mais, pour se conformer au désir des Bourses de Grenoble, Saint-Etienne et Tours, et sachant que la lenteur habituelle des travaux législatifs devait ajourner bien après le Congrès actuel l'examen de ce projet, il décidait en même temps de vous le communiquer. A vous donc, camarades, de dire si vos mandataires ont fidèlement rempli leur mission et quelle devra être leur conduite future.

Préoccupé du trop grand nombre des Unions de Syndicats, votre Comité fédéral a publié le 15 mars un appel dont voici le passage essentiel: *“La Fédération des Bourses du Travail invite les Unions ouvrières et les Syndicats à se constituer en Bourses. Il y a là pour eux un double devoir: Bourses du Travail, ils acquerront, dans leurs rapports avec le capital, une autorité plus grande, car la dénomination même de Bourse du Travail exerce aujourd'hui une action plus puissante que toute autre désignation; ils empêcheront en même temps les municipalités de prêter leur concours à des syndicats de constitution patronale; d'un autre côté, ils auront contribué à unifier les efforts faits par le prolétariat pour s'affranchir de la servitude où l'a réduit la société capitaliste...”*

Cette circulaire, à propos de laquelle, entre parenthèses, un grand nombre de journaux ministériels ou de parti ont prétendu mensongèrement que le Comité fédéral s'était permis d'apprécier l'attitude de certaines municipalités socialistes, cette circulaire a reçu des intéressés le meilleur accueil. Le 2 avril, la Fédération des Syndicats et Groupes ouvriers d'Auxerre nous informait qu'au reçu de l'appel du Comité fédéral, elle avait chargé une Commission d'étudier les moyens propres à sa transformation en Bourse du Travail, et que, selon toutes probabilités, cette transformation serait accomplie à bref délai. Le 4, la Fédération des Chambres syndicales ouvrières d'Amiens, nous demandait tous les renseignements nécessaires à la création et au fonctionnement des Bourses; le 12, l'Union des Chambres syndicales ouvrières d'Aix, depuis longtemps, du reste, adhérente à la Fédération des Bourses, nous annonçait sa prochaine transformation; le 22, enfin, la Fédération des Chambres syndicales ouvrières de Reims nous priait de lui fournir les renseignements que nous avait déjà demandés la Fédération d'Amiens.

Ainsi s'affirme, camarades, l'exactitude de ce que nous avons dit au début de ce rapport. De plus en plus, les organisations ouvrières reconnaissent la nécessité et l'importance de votre Fédération, à qui il a suffi de moins de quatre années pour créer, en France, trente-six associations solidement constituées et comprenant plus d'un million de travailleurs. Et combien d'autres qu'un léger effort fera entrer dans nos rangs (telles celles de Nancy, de Commeny, de Saint-Quentin, d'Armentières, de Cahors, du Havre, de Rouen, de Cette, de Fougères, du Mans, etc.), s'il vous plaît de nous continuer votre confiance. A tout instant, en effet, votre Comité fédéral rend à des organisations, sympathiques à notre œuvre, mais qui n'y collaborent pas encore effectivement, des services pour ainsi dire inappréciables. Tantôt il obtient et transmet sur la constitution et le fonctionnement des Conseils de prud'hommes des documents que possède seul le Comité de vigilance de Paris et que celui-ci ne communiquerait pas à d'autres; tantôt il est l'intermédiaire entre les corporations en grève et les travailleurs français, et c'est naturellement à lui qu'on s'adresse de toutes parts, voire de l'étranger, pour trouver aide et conseil dans les conflits qui surgissent entre le capital et le travail. Aussi, peut-il citer avec quelque orgueil les remerciements et les assurances de dévouement qui lui sont adressés et dont plusieurs d'entre-vous, camarades, témoigneraient le cas échéant.

Ceci dit, nous ne pouvons passer sous silence la critique, d'ailleurs amicale, qu'a valu à votre Comité fédéral l'envoi de délégués au Congrès corporatif de Nantes, ou, pour mieux dire, puisque le Congrès de Lyon l'avait implicitement autorisé à se faire représenter, la nature des votes de ces délégués. Nous ne voulons point, camarades, renouveler des débats stériles; nous entendons seulement prouver que le Comité fédéral est resté en conformité absolue d'opinions avec les Bourses du Travail représentées à Nantes et que, dans toutes les circonstances où il fallait, pour essayer de prévenir un désaccord malheureusement fatal, l'intervention d'un groupement étranger aux querelles politiques, il préconisa le premier les concessions mutuelles, s'attachant à affaiblir la portée des récriminations trop acerbes.

Dès le deuxième jour, ému d'une résolution sur le mode de scrutin qui avait paru à quelques membres comme une violation du droit des minorités, il faisait adopter la proposition suivante, consignée à la page 21 du rapport officiel du Congrès: *«Devant la crainte de division du prolétariat, par suite de la déclaration présentée par Lavigne, et afin d'affirmer le mandat d'union des organisations ouvrières, dont il nous sommes investis, nous demandons que le Congrès renonce au mode de votation adopté hier, malgré les avantages qu'il pourrait nous procurer. Au nom de la Fédération des Bourses du Travail, au nom du Secrétariat national du Travail, nous demandons le vote individuel par délégué, sans esprit de triomphe ou de défaite de part et d'autre, mais avec la seule pensée de travailler à l'union ouvrière. Vive l'union du prolétariat!»*

Quant à son vote sur la Grève générale, comment le lui reprocher, quand on examine le vote émis sur la même question par les Bourses du Travail? Notez, camarades, qu'au Congrès de Lyon, déjà, vingt-quatre Bourses contre deux et cinq abstentions s'étaient prononcées pour l'acceptation en principe de la Grève générale. A Nantes, se trouvaient* vingt-trois Bourses: Toulouse, Perpignan, Saint-Etienne, Roanne, Alger, Tours, Besançon, Marseille, Toulon, Nîmes, Rennes, Dijon, Béziers, Agen, Montpellier, Cholet, Bordeaux, Lyon, Saint-Nazaire, Beauvais, Nantes, Paris, Cognac. Or, sur ce nombre, vingt votèrent pour la Grève générale, et trois seulement contre; celles de Perpignan, de Bordeaux et de Lyon. Une telle unanimité permettait-elle aux délégués du Comité fédéral, nous ne disons pas de voter contre, mais même de s'abstenir? Vous direz, camarades, si nous nous sommes trompés. Une autre affaire a longtemps occupé la Fédération. S'il vous en souvient, le citoyen Emile Noël, secrétaire de la Bourse indépendante de Bordeaux, fut, au moment du Congrès de Lyon, l'objet de poursuites judiciaires de la part d'un patron imprimeur, dont il avait défendu trop vivement les ouvriers, alors en grève. Le Congrès, faisant acte public de solidarité ouvrière, décida qu'un appel serait adressé à toutes les Bourses du Travail pour les inviter à couvrir les frais du procès et chargea d'exécuter cette décision le Comité fédéral. Dès le 25 juillet, plusieurs Bourses répondirent favorablement, et s'inscrivirent :

Nice, pour	15fr	Montpellier, pour ...	25fr	Angoulême, pour	10fr
Toulouse, pour	10fr	Cholet, pour	5fr	Perpignan, pour	12,50fr
Paris, pour	18fr	le Comité fédéral, pour	10fr	Total	105,50fr

En outre, la Bourse de Villeneuve-sur-Lot annonçait qu'elle venait de voter et d'envoyer au citoyen Noël une somme dont elle n'indiquait pas le montant; celle de Rennes s'engageait à verser une quote-part proportionnelle, et la section syndicale typographique de Lyon prenait à sa charge les honoraires de l'avocat du défendeur. Sur ces entrefaites, le citoyen Noël informait le Comité fédéral que le tribunal correctionnel de Lyon venait d'annuler l'assignation lancée contre lui. Le Comité fédéral décida donc d'attendre, avant de demander le concours des Bourses qui n'avaient pas encore souscrit, l'issue du procès engagé, et il pria le

citoyen Noël de vouloir bien lui faire connaître en temps utile: le montant des frais de procédure, le coût de ses deux voyages à Lyon; le prix des honoraires de son avocat et le total des sommes que les Bourses lui avaient envoyées ou avaient pu lui envoyer directement. Cette lettre est du 21 février dernier. Depuis, le citoyen Noël n'a plus eu de relations avec le Comité fédéral qui ignore le résultat du procès. Peut-être des explications seront-elles fournies à ce sujet, ici même. Le Comité fédéral est prêt à les entendre et à y répondre à votre satisfaction.

Une autre question est celle de la Manifestation du Premier Mai. Vous connaissez, camarades, les divisions regrettables qui ont enlevé, cette année, à la Manifestation, le caractère, imposant qu'elle avait les années précédentes. Il vous aura donc paru étrange, à vous, partisans fidèles de l'union, que le Comité fédéral ait adhéré à tel Comité organisateur plutôt qu'à tel autre. L'explication de cette apparente anomalie est pourtant facile, et la conduite de vos délégués à l'abri de toute critique. Lorsqu'il adhéra au Comité de la salle Léger (7 décembre 1894), le Comité fédéral croyait, pour y avoir rencontré des représentants de toutes les écoles, qu'il pourrait être organisé en 1895 une manifestation unique. D'autres le crurent avec lui. Son espoir, son illusion plutôt, a été déçue; et s'il est resté adhérent au Comité de la salle Léger, c'est parce que celui-ci avait été le premier constitué et qu'il succédait sans interruption à l'organisation des Premier Mai antérieurs. Mais là encore, comme au Congrès de Nantes, le Comité fédéral a tenu, pour respecter votre indépendance, à affirmer ses sentiments d'union, «*Que les travailleurs, disait-il le 20 mars dernier aux Bourses du Travail, manifestent suivant leur milieu, leur tempérament et les moyens qui leur sont propres; mais personne ne doit oublier que le but est l'application des résolutions adoptées par les Congrès ouvriers et une protestation indignée contre toute tentative arbitraire d'entrave à la libre coalition des exploités*». Il a voulu, en outre, que son délégué lui rendit compte de son mandat à chaque séance pour savoir si nulle des décisions du Comité du Premier Mai n'était contraire à l'esprit et au programme de la Fédération des Bourses, et ce n'est qu'assuré d'avoir maintenu vos droits et agi comme vous l'auriez fait vous-mêmes, qu'il a conservé sa confiance au Comité de la salle Léger.

Un dernier point concerne l'attitude que devait prendre la Fédération à l'égard du projet de loi Merlin-Trarieux contre le droit de coalition des ouvriers des chemins de fer et des arsenaux. Appelé à signer une *Lettre aux Députés républicains*, que la presse a reproduite et dont la forme modérée tranchait, sur le ton habituel des protestations de ce genre le Comité fédéral n'hésita pas, et fournit ainsi son appoint au mouvement déterminé dans toutes les organisations ouvrières par l'odieux projet du Ministère.

Voilà, citoyens, les principaux travaux accomplis par votre Comité depuis le Congrès de Lyon. Nous n'avons qu'à nous féliciter du concours, empressé qui nous a été apporté par les Bourses; et, d'autre part, les Bourses connaîtront, à l'aide du graphique général joint à ce rapport et des graphiques individuels que nous avons établis, le nombre des séances auxquelles elles ont été représentées. Nous n'avons plus qu'un souhait à exprimer, et nous prions le bureau du Congrès de le transmettre: c'est que les Bourses qui n'ont pas de délégués au Comité fédéral ou dont le délégué n'est pas assidu prennent des mesures pour obtenir une représentation meilleure; que le Congrès invite officiellement les syndicats à se grouper, et qu'enfin les deux ou trois Bourses qui hésitent à adhérer à la Fédération s'y décident sans craindre que cette Fédération puisse nuire à d'autres. Le but poursuivi est le même, sans doute; mais les moyens d'action différents, et la classe ouvrière doit-elle craindre d'avoir trop d'armes à sa disposition, quand ses ennemis, gouvernement et capital, s'entourent de toutes les défenses possibles?

Un dernier mot, camarades. Votre Comité fédéral appelle votre attention sur les tracasseries, les vexations infligées aux Bourses du Travail soit par le pouvoir, central, soit par d'intolérantes municipalités, Pas un mois ne s'écoule sans que nous ayons à enregistrer un abus de pouvoir: diminution de subvention et menace de fermeture à Nantes; suppression de tout secours à Paris, à Dijon, à Bordeaux, à Lyon; blame sévère parce que la Bourse de Perpignan, par exemple, acquiert pour sa bibliothèque les oeuvres de Benoit Malon. Ce rapport serait interminable s'il signalait tous les pièges tendus, toutes les violences infligées aux Bourses. Le Congrès a le devoir, camarades, d'inviter toutes les organisations ouvrières à mettre en demeure les candidats aux prochaines élections municipales de défendre et de faire respecter l'indépendance absolue de nos organisations. Sans doute, le projet de loi tendant à leur donner l'existence légale est de nature à satisfaire nos désirs; mais n'escomptons pas un succès problématique; agissons nous-mêmes; sachons contraindre ceux qui brigueront nos suffrages à nous donner leur appui, et dressons, dans ce but, un programme d'action que toutes les Bourses s'efforceront, l'an prochain, d'imposer aux candidats de leur région. C'est peut-être la tactique la plus sûre.

Pour le Comité fédéral:
Le Secrétaire,
F. Pelloutier